

VILLE DE LA CLAYETTE

Compte-rendu du Conseil municipal du 11 juin 2015

Etaients présents : M. le Maire - M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE - M. Jean-Louis BAILLY - Mme Liliane DUCOURET - Mme Danièle THEVENET - M. Daniel VIODRIN - Mme Eliane PLASSARD - M. André COLLANGES - M. Marc GARMIER - Mme Sylviane LIARD - M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - Mme Marion GODARD-PERRIN - Mme Elodie TAILHARDAT - M. Guy PREVOST - Mme Véronique CHALTON - Mme Marie-Agnès JAMES-DURY

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Marie-Agnès JAMES-DURY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2015

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

- 2015/02 : montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de France Télécom
- 2015/03 : contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaboration du marché de travaux de voirie - société ADAGE - 2 650 € ht
- 2015/04 : contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie - société ADAGE - 8 750 € ht
- 2015/05 : contrat d'entretien du stade - société COSEEC - 15 737 € ht sur 3 ans
- 2015/06 : détection et récolement du réseau d'éclairage public - société ADAGE - 725 € ht
- 2015/07 : réfection des façades de la mairie - entreprise DEVERCHERE - 19 744 € ht
- 2015/08 : réfection des façades de l'école primaire Lamartine - entreprise JOLY - 17 149 € ht
- 2015/09 : achat d'une chaudière - entreprise THERMIDEPANNAGE - 7 614.13 € ht
- 2015/10 : remplacement du régulateur d'eau glacée à la salle des fêtes - entreprise THERMIDEPANNAGE - 5 696.52 € ht
- 2015/11 : location d'un appartement au 11 rue de la Gare - 290 € mensuels
- 2015/12 : ponçage du parquet de la salle des fêtes - entreprise MORIN - 3 200 € ht
- 2015/13 : changement des ouvertures de la villa du camping - PDM BARBOSA - 7 222.64 € ht
- 2015/14 : achat de chaises pour le camping - Conforama - 1 594.17 € ht
- 2015/15 : fourniture d'une porte d'entrée à l'école primaire Lamartine - Métallerie serrurerie du Sornin - 1 325 € ht
- 2015/16 : entretien des bâtiments communaux - AB CLAIRNET - 6 620 € ht
- 2015/17 : étude du patrimoine et schéma directeur d'eau potable - société ICA - 14 600 € ht

ZAC du Centre-ville - Compte-Rendu annuel d'Activité à la Collectivité concédante (CRAC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 15 novembre 2012, le Conseil municipal a désigné la SEMA Mâconnais Val de Saône aménageur de la ZAC du Centre-ville. La concession d'aménagement a été conclue le 5 décembre 2012, pour une durée de 15 ans.

Comme le prévoit la concession d'aménagement, la SEMA doit présenter un Compte-Rendu annuel d'Activité à la Collectivité concédante (CRAC), arrêté au 31 décembre. Ce document a été transmis à l'ensemble du Conseil.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan CRAC de la ZAC du centre-ville, arrêté par la SEMA au 31 décembre 2014, tel qu'il est joint à la présente délibération.

ZAC du Centre-ville - Garantie d'emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 80 % auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté formulée par la SEMA Mâconnais Val de Saône Bourgogne Sud à MACON pour l'opération d'aménagement de la ZAC du Centre-ville de LA CLAYETTE. Cet emprunt, et la garantie afférente, se substituent aux deux emprunts de la SEMA, que la Ville avait garantis.

Le Conseil municipal, vu l'offre de prêt de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté présentée et acceptée par la SEMA,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

1° - D'accorder sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 200 000 € que la SEMA Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud à Mâcon propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté pour financer l'opération d'aménagement de la ZAC du Centre-ville de LA CLAYETTE.

2° Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté sont les suivants :

Montant : 2 200 000 €

Durée : 9 ans

Garantie : caution à hauteur de 80 % de la ville de LA CLAYETTE

Taux d'intérêt fixe : 2.95 %.

Périodicité : Le remboursement du capital et des intérêts s'effectue à échéance annuelle payable à terme échu.

3° Au cas où la SEMA ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place à la première demande de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

4° - Monsieur le Maire, est autorisé à signer le contrat et tous documents afférents.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Répartition libre dérogatoire - Année 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2336-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, notamment son article 109,

Considérant que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire sur délibérations concordantes, prises avant le 30 juin 2015, du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, statuant à la majorité simple,

Vu la délibération en date du 9 juin 2015, prise par la Communauté de communes du Pays clayettois (CCPC) décidant, à la majorité qualifiée des 2/3, d'opter pour une répartition libre du FPIC sur l'ensemble intercommunal du Pays clayettois pour l'année 2015, et d'en faire supporter la totalité à la CCPC,

Monsieur le Maire rappelle que le système de péréquation appelé le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Pour 2015, l'ensemble intercommunal du Pays Clayettois est contributeur, pour un montant fixé à 69 033 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la CCPC a décidé de prendre en charge, comme cela a déjà été discuté et devrait être prochainement inscrit dans le pacte financier et fiscal, l'intégralité du FPIC dû par l'ensemble intercommunal du Pays Clayettois.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Opte pour une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2015 ;
- Décide que la totalité du prélèvement au titre du FPIC, soit 69 033 €, sera prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Clayettois (part EPCI et parts communales) ;
- Autorise le Maire à signer tout document en application de la présente délibération ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la CCPC ;
- Demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Clayettois de notifier à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire sa délibération du 9 juin 2015, ainsi que les délibérations des 18 communes membres, afin d'attester du respect des conditions de majorité requises par l'article L 2236-3 du CGCT.

Compte-rendu de la commission « affaires scolaires et périscolaires » - 1^{er} juin

Rapporteur : Liliane DUCOURET

Point sur les demandes de dérogations d'élèves domiciliés dans des communes extérieures : pas de changement dans les critères.

Tarifs des garderies périscolaires

Madame Liliane DUCOURET, maire adjoint déléguée aux affaires scolaires, explique la nécessité d'harmoniser les tarifs des garderies périscolaires, du Vieux Moulin et Lamartine.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement,

Considérant l'avis favorable de la commission « affaires scolaires et périscolaires »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe les tarifs des garderies périscolaires, comme suit :
 - le matin et le midi : gratuit
 - de 16h à 17h : gratuit
 - de 17h à 18h (18h15 pour la garderie Lamartine) : 1€ par jour et par enfant
- dit que les facturations seront établies trimestriellement, à partir des inscriptions faites par les parents en début d'année, avec contrôles par les services municipaux,
- dit que seules les absences pour maladies ne seront pas facturées, à partir d'une semaine d'absence justifiée par un certificat médical,
- dit qu'une amende de 10 € sera appliquée en cas de retard important des parents le soir et le midi,
- dit, qu'en cas de retard important des parents le midi, l'enfant sera amené à la cantine et le repas facturé aux parents,
- dit que la gendarmerie sera contactée si l'enfant n'a pas été repris par ses parents après 18h30,
- dit que le règlement sera modifié par arrêté du Maire ,

- dit que ces mesures entreront en vigueur à compter de la rentrée 2015-2016.

Compte-rendu de la commission « culture » - 29 avril et 4 juin

Rapporteur : Valérie MICHEL

Point sur :

- les manifestations d'été : flyer à venir
- la programmation 2015-2016
- l'appel à projets Sainte-Avoye pour 2016

Il est précisé que les commerçants devraient rester ouverts tardivement pour les jeudis en fête et que certains restaurateurs proposeront des menus spéciaux à cette occasion.

Marc GARMIER informe que Jean-Sébastien TACHER exposera cet été au château de Grandvaux à VARENNES SOUS DUN.

Tarifs des spectacles

Madame Valérie MICHEL, rapporteur de la commission « culture », expose que des tarifs différenciés sont proposés, pour la saison 2015-2016, afin de tenir compte notamment des coûts d'achat des spectacles.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit les tarifs des spectacles pour la saison 2015-2015

A l'unité

	Plein	Réduit
Tarif 1 (spectacle n°1)	15,00 €	7,50 €
Tarif 2 (spectacles n°3 et 6)	12,00 €	6,00 €
Tarif 3 (spectacles n°2, 4 et 5)	10,00 €	5,00 €

Abonnement (3 spectacles au minimum)

	Plein	Réduit
Tarif 1 (spectacle n°1)	12,00 €	6,00 €
Tarif 2 (spectacles n°3 et 6)	9,00 €	4,50 €
Tarif 3 (spectacles n°2, 4 et 5)	7,00 €	3,50 €

- dit que le tarif réduit s'applique jusqu'à 18 ans, pour les étudiants et les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif ;
- dit que les abonnements doivent comprendre au minimum 3 spectacles, mais que les personnes peuvent en choisir 4, 5 ou 6 ;
- dit que la billetterie ouvrira le 30 septembre, et sera réservée, jusqu'au 9 octobre pour prise d'abonnements ; la vente de billets à l'unité démarrera le 12 octobre.

Echange de voirie avec le Département de Saône-et-Loire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, depuis plusieurs années déjà, un projet d'échange de voirie a été envisagé avec le Département, portant sur la RD 987 (PR 12-486 à PR 12+502), constituée de la rue du Château, rue Centrale, rue Lamartine, et la voie communale comprenant la rue de la Promenade et l'avenue du Lac, pour un linéaire total de 906 m

La partie transférée de la rue de la Promenade sera d'une longueur de 740m et constituée d'une plateforme de 7,40m avec une largeur de chaussée de 6,30m.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour l'échange de voirie entre la Commune de LA CLAYETTE et le Département de Saône-et-Loire comme indiqué ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cet échange.

Schéma directeur de l'eau et étude du patrimoine - Recrutement d'un bureau d'études - Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi impose aux communes de se doter d'un schéma directeur et d'étude du patrimoine de l'eau potable. Une proposition a été faite par le cabinet ICA ENVIRONNEMENT de ROANNE, pour un montant HT de 14 600 €.

Cette dépense peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50%, soit 7 300 €, le reste étant financé sur fonds propres.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne, à hauteur de 7 300 €, pour une dépense prévisionnelle de 14 600 €.

Quartier Livres Bibliothèque - Constitution d'un premier fonds - Demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des subventions peuvent être sollicitées auprès de la DRAC et de la Région, pour la constitution d'un premier fonds d'ouvrages.

Les acquisitions prévues portent essentiellement sur des bandes dessinées adultes et jeunesse, des documentaires et des ouvrages jeunesse, pour un montant HT de 9 201,28 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Etat - Dotation générale de décentralisation	4 600.64 €
- Région Bourgogne	2 760.38 €
- Fonds propres Commune	1 840.26 €

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la constitution d'un premier fonds auprès de l'Etat/DRAC Bourgogne et auprès du Conseil régional de Bourgogne
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Questions diverses

Daniel VIODRIN

- Informe de différents problèmes techniques à voir : enduit soubassement allée André Luminet, arbres à faire élaguer à la Croix de Briant, toit du bâtiment municipal rue de Gothard

Valérie MICHEL

- Informe de la gêne occasionnée par les travaux rue Lamartine, aux heures d'arrivée des élèves ; un rappel a été fait à l'entreprise

Marie Agnès JAMES-DURY

- Souligne un problème de stationnement sur les trottoirs, avenue de Gaulle : il est impossible de stationner dans la rue mais le stationnement sur les trottoirs donne lieu à contravention.

Véronique CHALTON

- Signale des problèmes de pigeons (à voir avec la DDT) et de rats (dératisation régulière par un prestataire)
- Informe de grilles évacuation et de tampon bouchés impasse Pasteur : il semble que ce soit sur un terrain privé. Un point sera fait sur la surveillance des regards
- Demande ce qu'il en est du haut débit et très haut débit : compétence de la Communauté de communes ; prévue pour 2016.
- A été informée d'un problème sur le portillon de l'école maternelle : vu la hauteur, il n'est pas possible que les élèves puissent ouvrir le système de sécurité installé.
- Demande si le policier municipal peut accompagner les élèves lors de leurs sorties au gymnase ou à la piscine, en lieu et place des parents ; ça ne fait pas partie de ses missions.

Guy PREVOST

- Demande s'il est possible d'installer un ralentisseur devant la piscine : voir pour des bandes sonores, avec la Commune de VARENNES
- Demande si un contact a été pris avec les gérants de la maison de la presse concernant le distributeur de boissons et la gêne occasionnée : non, le Maire n'a toujours pas pris contact.
- Demande si la réfection des trottoirs rue Lamartine sera facturée à la Commune : non, car reprise de travaux mal réalisés.
- Demande où en est le marquage du parking rue du Commerce
- Demande s'il est possible de voir avec d'autres communes du canton, si certaines seraient concernées par un renouvellement de DSP eau potable et assainissement, pour monter un dossier commun

Marion PERRIN

- Signale différents problèmes : camion de bêtes mal stationné, vitesse rue Jean Garmier (ralentisseur ?), poteaux abîmés rue du Château

Marc DUPERRAY

- Signale des 4 x 4 garés devant le pont-levis

Marc GARMIER

- Signale des désordres sérieux sur les bordures de trottoirs rue Lamartine (en cours de réfection) et le problème de miroirs bas rue Fonlupt (en commande)

Dany THEVENET

- Signale que les véhicules ne se croisent plus rue des Tanneries maintenant que les voitures ne sont plus garées sur le trottoir

Jean-Louis BAILLY

- Informe d'une réunion de la commission travaux- circulation le 29 juin à 15h
- Informe d'une visite de la station épuration le 22 juin à 15h

Grégory VAIZAND

- Demande ce qu'il en est du marché du 14 juillet : marché annulé
- Signale l'absence de passage piéton en bas de la rue de Noblet
- Fait un compte-rendu succinct du comité de ligne du 4 juin : financement bouclé pour la réfection des voies en 2017 ; des afficheurs légers devraient être installés en gare de La Clayette

Sylvie DELANGLE

- Informe que le foin sur l'aire de loisirs a été fauché
- Informe de la signature d'un contrat triennal d'entretien pour le stade
- Dit que des projets sont en cours à la commission « tourisme » de la CCPC

Liliane DUCOURET

- Informe d'une modification des horaires d'écoles à la rentrée 2015-2016
- Demande si la peinture des murs extérieurs est bien prévue par les services techniques, pour permettre l'installation des mosaïques faites par les élèves.

Pierre BODET-DESBOT

- Informe du retour très positif de l'inspecteur national des bibliothèques, suite à sa visite à Quartier Livres Bibliothèque
- Informe des spectacles du collège les Bruyères : théâtre le 16 juin et chorale le 23 juin

Séance levée à 23h

Prochaine séance du Conseil municipal : mercredi 22 juillet (horaire à déterminer)